

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
(Article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales)

**Le Conseil Municipal se réunira, à l'Hôtel de Ville (salle du conseil municipal),  
Le mardi 07 septembre 2021, à 17 h 30.**

*Affiché le 1er septembre 2021*

M. le Maire	<b>Ouverture de la séance</b>
M. le Maire	Appel et lecture des pouvoirs
M. le Maire	Approbation du procès-verbal de la séance du
M. le Maire	Désignation du secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
M. le Premier Adjoint	Lecture des décisions municipales prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Ordre du jour :**

- 1) INSTALLATION DE MADAME ASTRID RAMELLA-VICENTE EN QUALITÉ DE CONSEILLÈRE MUNICIPALE
- 2) MAINTIEN DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE
- 3) ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE
- 4) APPROBATION DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-VILLEVIEILLE À LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR
- 5) APPROBATION DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE DRAP À LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR
- 6) TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE D'ARCHEOLOGIE PRÉVENTIVE DES COMMUNES MEMBRES DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR ET MISE À JOUR DES STATUTS DE LA MÉTROPOLE

**-QUESTIONS ORALES-**

**Le Maire de Saint-Laurent-du-Var  
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes  
Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur**

**Joseph SEGURA**

